



EXTENSION DE CLASSEMENT

Selon l'arrêté du 14 mars 2011 modifiant l'arrêté du 22 mars 2004

Extension de classement n°

sur le procès-verbal n°

▪ 16/1

EFR-15-V-002601

Demandeur

Moulages Industriels du Haut Bugey (MIHB)
215 Voie Romaine
F - 01100 GROISSIAT

Procès-verbal concernant

Une contre-cloison composée de panneaux de référence « DRAGONSKAL ».

Objet de l'extension

- Mise en œuvre de panneaux d'épaisseur 40 mm.

Durée de validité

Cette extension de classement n'est valable qu'accompagnée de son procès-verbal de référence (ainsi que toutes ses éventuelles révisions). **Sa date limite de validité est celle portée sur son procès-verbal de référence.**

Passé cette date, l'extension de classement ne sera valable que si elle est mentionnée sur une éventuelle reconduction du procès-verbal de référence délivrée par Efectis France.

Cette extension de classement n'est pas cumulable avec d'autres extensions se rapportant à ces mêmes procès-verbaux, sauf mention explicite dans le texte de l'extension.

1. DESCRIPTION DE LA MODIFICATION

La présente extension autorise la mise en œuvre de panneaux composites à matrice minérale et fibres de verre de référence DRAGONSKAL (MIHB) d'épaisseur unitaire 40 mm en lieu et place des panneaux d'épaisseur 43 mm sous réserve qu'ils possèdent les mêmes caractéristiques (dimensions maximales, densité, teneur en eau).

2. JUSTIFICATION DES CONCLUSIONS

Lors de l'essai comparatif EFR-15-F-001645 entre des panneaux DRAGONSKAL (MIHB) ayant les mêmes propriétés mais des épaisseurs différentes, les températures mesurées en face non-exposée des panneaux présentaient des profils de courbes similaires jusqu'à 200°C avec pour variaton principale la durée des paliers de vaporisation.

Lors de l'essai de référence EFR-15-V-002601, les performances de résistance au feu au regard des critères d'isolation thermique ont été satisfaites pendant 133 minutes, limitées par l'élévation de température supérieure à 180°C par un thermocouple à 20 mm d'une jonction entre panneaux.

Les performances au regard des critères d'étanchéité au feu ont été satisfaites pendant 176 minutes, limitées par un test du tampon de coton positif au niveau de la jonction entre deux panneaux, sans qu'il n'y ait de désordre sur la cloison qui présentait alors un cintrage maximal de 48 mm.

Compte tenu de ces marges de sécurité au niveau des critères de performances et de l'analyse du comportement des panneaux DRAGONSKAL, la mise en œuvre de panneaux DRAGONSKAL (MIHB) d'épaisseur 40 mm permettra la satisfaction des critères d'isolation thermique et d'étanchéité au feu pendant 120 minutes tout en garantissant que l'élévation de température dans les montants de la cloison n'entraînera pas un cintrage maximal supérieur à 48 mm.

Sur la base de ces observations, la mise en œuvre de panneaux d'épaisseur 40 mm dans la cloison objet du procès-verbal de référence est autorisée pour un classement EI 120.

3. CONDITIONS A RESPECTER

Toutes les conditions de validité du classement énoncées dans le procès-verbal de référence seront respectées.

Sens de feu : feu côté opposé aux montants et feu côté face des panneaux présentant une plus faible rugosité.

4. CONCLUSIONS

Les performances de l'élément objet de la présente extension sont inchangées.

Maizières-lès-Metz, le 27 juin 2016

P.O. R. FAGNONI



Alain DORKEL
Chargé d'Affaires



Renaud SCHILLINGER
Chef de Service Essais